

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021

Établi en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-CINQ DU MOIS DE MARS, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 à la salle Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président, Alain BLINETTE, le 19 mars 2021.

Présidence de M. Alain BLINETTE, Président

Étaient présents : N. Daguët, J-M. Chaudot, X. Coquibus, A. Lomberger, P. Marcoux, Ch. Bon, Th. Savin, D. Jacquet, D. Raillard, D. Bergerot, J Saccomani, J. Pruneau, Cl. Demangeon, J-F Cercley, A. Nicolle, Ph. Lambert, Ch. Guinet, R. Bressand, St. Catalot, D. Cheminot, B. Gradoz (suppléant de JM Pageaux), A. Todeschini, P. Parot, Ch. Laurençot, H. Naji, Ph. Ghiles, J. Collinet, M-F Miallet, J-Cl Gulot, M. Vassilev, N. Caille, M. Vallée, Y. Guignot, D. Thevenot, S. Abbey, J-Ph. Bonvalot, C. Duvernoy, G. De Gérauwilliers, J. Chaveca, F. Lagier, F. Henning, JP Couriol, E. Mandigon, A. Blinette, M. Ousset, B. Royer, J. Chenevier, L. Pecquery, Cl. Gauthier, J-P Sornay, J-P Geoffroy, I. Schneider, J-L Meunier.

Absents excusés, représentés : Th. Beuchet a donné pouvoir à A. Blinette, M. Lambert a donné pouvoir à J-L Meunier, E. Jeudy a donné pouvoir à Th. Savin, J. Debellemanière a donné pouvoir à Ph. Ghiles, M. Olivier-Paquis a donné pouvoir à Ch. Laurençot, A. Paufert a donné pouvoir à MF Miallet, D. Tartrat a donné pouvoir à Y. Guignot, M. Braconnier a donné pouvoir à B. Royer, O. Vuillier a donné pouvoir à Joseph Chaveca, I. Bouclans a donné pouvoir à J-P Couriol

Absents non excusés : Y. Poirot, M. Breton, V. Thomas, Ch. Dureux, J-Ch Vagner, J-N Rousset, D. Moreau, R. Rousselle.

Secrétaire de séance : E. Mandigon conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

37. Lotissement communautaire Saint Laurent à Rigny - Cession du lot n°1 à M. et Mme Radovan NEDELJKOVIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle correspondant au lot n° 1 du lotissement communautaire « Saint Laurent » à Rigny, cadastrée ZK 181, d'une superficie de 920 m² à M. et Mme Radovan NEDELJKOVIC, au prix de 40.00 € TTC /m²
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir sur une première réquisition de l'une ou l'autre partie ainsi que tous les documents liés au compromis ou à la vente définitive.

38. Développement économique – Lotissement communautaire à Autrey-lès-Gray - Cession du lot n°5 à M. Ph. CAGNOL et Mme B. CERISIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle correspondant au lot n° 5 du lotissement communautaire lieudit « La Pierre » à Autrey les Gray, cadastré ZA 145, d'une superficie de 699 m² à M. CAGNOL et Mme CERISIER au prix de 30.00 € HT/m².
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir sur une première réquisition de l'une ou l'autre partie ainsi que tous les documents liés au compromis ou à la vente définitive.

39. Développement économique – Pépinières de commerces et de services – SARL MARION COIFFURE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **MAINTIENT** le dispositif « PEPICOS », au titre de la **seconde année**, à la SARL MARION COIFFURE sise 6 rue de la Tuilerie, 70140 Pesmes, représentée par Mme Marion HYVERNAT MILLOT, gérante de « L'atelier de Marion », pour la poursuite d'activité de son salon de coiffure.
- **ALLOUE** à la SARL MARION COIFFURE, l'aide financière annuelle de 1 200.00 € pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022 dont le loyer mensuel est de 750.00 € hors charges/assurances, aide plafonnée à 500.00 € de loyer mensuel hors charges/assurances (soit 20% de 500.00 € x 12 mois).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

40. Développement économique – Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Gray et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2021-2023 entre la Communauté de Communes Val de Gray et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône dont le projet est joint en annexe afin de favoriser le développement économique du territoire de la CCVG.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

41. Développement économique – ZAC GRAY SUD II – Cession d'une parcelle à l'association SANTELYS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la cession à l'association SANTELYS, sise 4 rue de la Brot, 21 850 SAINT APOLLINAIRE, de la parcelle cadastrée ZH 371 sise ZAC Gray sud II, impasse Pierre Thévenot à GRAY d'une superficie de 2700 m², au prix de 15,24 € HT/m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir sur une première réquisition de l'une ou l'autre partie ainsi que tous les documents liés au compromis ou à la vente définitive.

42. Développement économique – Fonds Régional des Territoires – Modification du règlement d'intervention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la modification du règlement d'intervention du Fonds Régional des Territoires dont le projet est joint en annexe afin d'y insérer une nouvelle d'éligibilité pour solliciter l'aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le règlement d'intervention du Fonds Régional des Territoires modifié et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

43. Ingénierie - Acquisition de véhicules pour le pôle technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de véhicules pour le pôle technique.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions au taux maximum auprès de l'Etat au titre de la DETR dans le cadre de la mutualisation des services.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

44. Ingénierie – Réhabilitation et extension du Gymnase de Pesmes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le programme de travaux proposé.
- **APPROUVE** l'inscription de cet équipement au schéma départemental des équipements structurants.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à avoir recours à l'emprunt pour cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions au taux maximum auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental de la Haute-Saône.
- **PRIORISE** l'accès de cet équipement aux collèges à titre gratuit.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

45. Ingénierie - Acquisition d'hébergements et matériels pour le camping et la base de loisirs de Pesmes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVER** les acquisitions d'hébergements et de matériels proposés.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à avoir recours à l'emprunt pour cette opération.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions au taux maximum auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental de la Haute-Saône.
- **PRECISER** que l'exploitant s'engage à effectuer les démarches pour intégrer le Dispositif Qualité Tourisme Régional.
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

46. Ingénierie - Modalités de concertation AVAP de Pesmes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modalités de concertation sus-désignées dans le cadre de l'AVAP de Pesmes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président à signer tout document relatif à ce dossier.

47. Eau – Renouvellement du réseau d'eau potable RD2 à Bouhans-et-Feurg

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le programme de travaux proposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions au taux maximum auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

48. Eau – Renouvellement du réseau d'eau potable Place Boichut à Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le programme de travaux proposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Haute-Saône et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre de l'appel à projets 2020 « Renouvellement des canalisations d'eau vétustes ».
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

49. Eau – Renouvellement du réseau d'eau potable Impasse du Ravet à Fahy-les-Autrey

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le programme de travaux proposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Haute-Saône et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre de l'appel à projets 2020 « Renouvellement des canalisations d'eau vétustes ».
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

50. Eau – Renouvellement du réseau d'eau potable rue des Epoux Blanchot à Rigny

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le programme de travaux proposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'Etat, de l'Etat, du Conseil Départemental de la Haute-Saône et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

51. Eau – Interconnexion AEP Broye-lès-Pesmes/Pesmes/Sauvigney-lès-Pesmes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les travaux d'interconnexion proposés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions au taux maximum auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Haute-Saône et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre de l'appel à projet « alimentation en eau potable 2020 ».
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

52. Eau – Interconnexion AEP Lieucourt/Arsans

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les travaux d'interconnexion proposés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Haute-Saône et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre de l'appel à projets « Alimentation en eau potable 2020 ».
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

53. Eau – Interconnexion AEP Vadans/La Grande Résie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les travaux d'interconnexion proposés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Haute-Saône et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre de l'appel à projets « Alimentation en eau potable 2020 ».
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

54. Tourisme - Aide au développement hébergements touristiques – « Le moulin à épices » à Chargey-lès-Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **ALLOUE** une subvention à l'établissement « Le Moulin à épices » à Chargey-lès-Gray géré par Madame DEPLANQUE dans le cadre du dispositif d'aide au développement des hébergements touristiques, à hauteur de 5 % soit une subvention de 1 570.00 €.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au dossier.

55. Administration générale – Désignation d'un nouveau représentant au comité syndical du SICTOM à la suite d'une démission

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** Jean-Marie CHAUDOT pour remplacer M. Clément BOBERT au sein du comité syndical du SICTOM.

Le Président,



Alain BLINETTE